



Réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2015

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué en date du vingt avril deux mille quinze s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : CASERTA Carole, BERARD Jacky, BERMOND Gilbert, GAUTHIER Jean-Pierre, KORTZ Sylvain, PASCAL Alain, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Absents représentés : SCHNEYDER Laëtitia (pouvoir donné à CASERTA Carole), Jean SERRI (pouvoir donné à Jean-Pierre GAUTHIER).

Absente : FABRE Nancy.

Secrétaire de séance : Alain PASCAL.

La séance est ouverte à 15H

Les trois points de l'ordre du jour suivants ont été examinés.

- ***Choix d'un bureau d'études pour préparer l'installation de dispositifs de traitement de l'eau.***

Le Maire présente les diverses propositions reçues en Mairie suite à la consultation qui avait été lancée. Les dossiers ont été étudiés par la Commission Eau et Assainissement, et également en Commission des Finances.

Un classement a été établi, qui tenait compte à la fois de l'aspect technique de la proposition et du prix pratiqué. La décision de retenir la Société la mieux disante (note totale de 15,5/20) a été privilégiée, plutôt que la Société la moins disante (note 15,0/20).

Le bureau d'étude retenu sera la SCOP CLAIE, sise à Gap, pour un coût total de 7 850 € H.T.

Voté à l'unanimité (10 voix pour).

- ***Demande de subvention du Comité des Fêtes de la Commune.***

Le Maire donne lecture des commentaires qu'il avait réunis dans un courrier envoyé à la Présidente du Comité des Fêtes. Il s'étonnait que la demande de 2015, soit de 5 300 €, alors que la subvention de 2014 était de 4 500€, une somme importante, dans la situation de la commune, et remarquait que cette somme dépassait nettement le montant des subventions accordées par les autres communes de taille comparables de la Communauté de Communes.

Il indique aussi qu'une première discussion avait eu lieu en Commission des Finances, avec Madame Fabre, secrétaire du Comité des Fêtes, et qu'il avait été proposé de subventionner les animations à hauteur de 3 350 Euros, en recommandant que la fête de la St Jean, la fête du village et l'arbre de Noël soient reconduits.

La réunion du Conseil a eu lieu en l'absence de Madame Fabre, et la discussion a porté sur l'attribution immédiate de la somme ci-dessus, ou le renvoi à une date ultérieure d'une délibération, sur ce sujet.

La décision a finalement été prise (3 abstentions, 7 pour) de mettre la somme de 3 350 Euros à disposition du Comité, pour ne pas le pénaliser dans l'établissement de son programme, mais le Maire fera un nouveau courrier à la Présidente, pour expliciter cette décision.

Accepté (7 voix pour, 3 abstentions).

- ***Décision modificative :***

Le Maire indique que lorsque le budget de la commune est voté, le Conseil se prononce sur un document de 4 ou 5 feuilles, qui résumant complètement la situation financière.

Ensuite, les chiffres qui ont été approuvés sont transcrits à l'aide d'un logiciel informatique dédié, et que cette

année, pour des raisons qui ne sont pas encore comprises par les spécialistes, des erreurs se produisent, qui transforment un document correct en un document contenant une ou plusieurs anomalies.

Outre cette difficulté, des erreurs de saisie peuvent survenir, même si elles sont exceptionnelles, et dans le cas précis, une somme de 20k€ affectée à une révision du PLU de la commune a été additionnée avec des travaux d'aménagement de la commune, d'un montant de 9000 €.

Il était donc nécessaire de procéder à une modification de l'affectation prévisionnelle « PLU ».

La Délibération modificative a été adoptée à l'unanimité : 10 Voix pour.

Questions diverses :

- Information donnée concernant la réouverture du Snack « les Glacières », les anciens gérants de la SARL ayant revendu leurs parts sociales à Madame Mathilde Courbet. La remise en route du Snack est prévue le 01/05.
- Pour des travaux en cours dans la Rue de Provence, il a été décidé de rétablir l'éclairage entre Minuit et Cinq heures. Un essai de fonctionnement hors obscurité avec un nombre réduit d'ampoules, tant au lotissement que dans le village lui-même pourrait avoir la faveur de certains habitants, -pour une dépense d'électricité équivalente-, même si plusieurs autres ne semblent pas être perturbés par l'extinction programmée depuis plusieurs années déjà.
- Il est également indiqué qu'un acheteur probable pour le hameau du Rose est en pourparlers avec la famille Jaume, qui souhaite vendre sa propriété. Dans le cadre d'un échange avec la Mairie, l'acheteur a exprimé plusieurs exigences, qui méritent réflexion.
Il est suggéré d'inviter ce nouvel habitant à venir présenter son projet à la Commission « Agriculture ».

Séance levée à 15h45